Image not found or type unknown

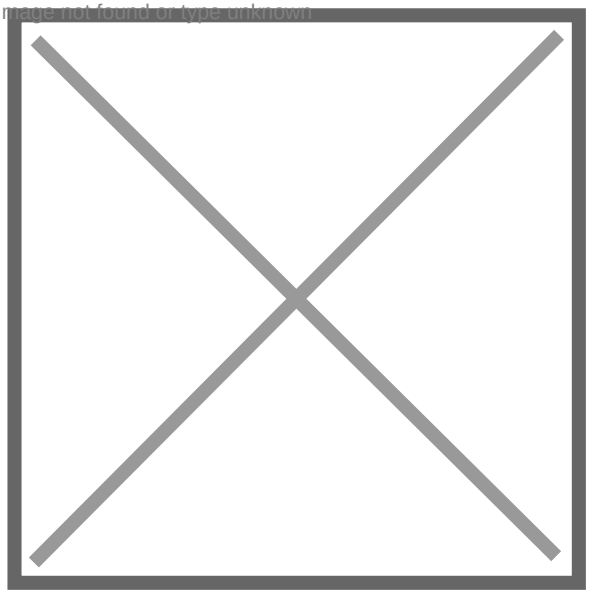

Souci avec le dépôt de garantie

Par **Tannisi**, le **23/11/2017** à **20:14**

Bonsoir,

Voilà, j'ai repris en mars 2017, la location que mes parents ont eu pendant 3 années. Mes parents venaient de se séparer, divorce en cours etc... La propriétaire au moins de l'état des lieux entrant à accepter que le dépôt de garantie qu'elle devait rendre à ma mère, nous soit donné. C'était un geste sympa. Mais entre temps mon père, qui n'était pas à l'état des lieux sortants avec ma mère vu qu'il avzit quiittr le domicile conjugale, réclame son dépôt de garantie.
Et un jour, mon père ayant oublié de stopper le prélèvement duloyer de son ancienne maison(celle où nous vivons donc), il s'aperçoit que notre propriétaire a reçu 560€ sans raisons. Après vérification, ma proprio lui envoyé un chèque pour régler le souci. Mais entre temps, la banque de mon père lui a recrediter son compte de 560€ (il a du aller gueuler) mais il encaissera aussi le chèque de remboursement de notre proprio. Il aura donc touché 2x560€... Or il ne veut pas rendre le trop perçu à ma proprio. Prétextant qu'il est chez lui puisque pas la à l'état des lieux et qu'il se rembourse le dépôt de garantie... Il le vole surtout mais bon.

Résultat des courses ma proprio me demande de payer le dépôt de garantie de 560€ puisque mon père ne veut pas les rendre.

Est ce normal? Et quelles démarches faire ?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/11/2017** à **07:27**

Bonjour, sur votre bail, une ligne est réservée au dépôt de garantie, qu'avec vous notez ? Le non versement du dépôt de garantie, s'il est prévu au bail, est un motif de résiliation, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés